

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN

Nairobi, Kenya, septembre 1963

10. Résolution sur l'augmentation démographique

Etant donné que plusieurs pays et plusieurs organisations scientifiques internationales ont récemment exprimé leur inquiétude sur le taux actuel de l'augmentation des populations humaines et sur les rapports qui existent entre l'augmentation des populations et les ressources naturelles qui assurent leur subsistance, la

8° Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

recommande que l'UICN accorde dans son programme d'ensemble une plus grande importance aux problèmes démographiques et aux rapports qui existent entre les populations et les écosystèmes où elles vivent - facteurs qui constituent un élément important pour la mise sur pied des plans et programmes de développement économique et d'utilisation rationnelle des terres.